



Documents officiels

UN Doc COLLECTION

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 27e SEANCE

Président : M. KHOUINI (Tunisie)

SOMMAIRE

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR
LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE
PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPES (suite)

Rapports du Secrétaire général

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES
NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite)

CLOTURE DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées,

dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750,

2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE
A/SPC/47/SR.27
4 décembre 1992

ORIGINAL : FRANCAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

POINT 74 DE L'ORDRE DU JOUR : RAPPORT DU COMITE SPECIAL CHARGE D'ENQUETER SUR LES PRATIQUES ISRAELIENNES AFFECTANT LES DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES DES TERRITOIRES OCCUPES (A/SPC/47/L.25, L.26, L.27, L.28, L.29, L.30 et L.31; A/47/76, A/47/262, A/47/509)

Rapports du Secrétaire général (A/47/545, 546, 547, 548, 549, 550 et 551)

1. M. SHEVCHENKO (Ukraine) dit que la communauté internationale doit amener Israël à mettre un terme aux expulsions de civils palestiniens et à accepter l'applicabilité de jure de la quatrième Convention de Genève à tous les territoires occupés. Malgré le gel partiel, l'implantation de colonies dans les territoires occupés, y compris Jérusalem, demeure une source de préoccupation pour l'Ukraine, certains des nouveaux colons venant d'Ukraine. Israël doit reconsidérer cette politique et cesser également sa politique d'expropriation de terres pour éliminer l'un des principaux obstacles à la paix au Moyen-Orient.

2. L'Ukraine espère que le processus de paix en cours aboutira à un règlement politique global - le conflit étant essentiellement politique - fondé sur les résolutions 242 et 338 du Conseil de sécurité. Constatant toutefois le manque de progrès accompli, l'intervenant souligne le rôle essentiel que pourrait jouer l'ONU dans les négociations. La solution du conflit du Moyen-Orient est d'autant plus impérieuse qu'il s'agit là d'une région des plus militarisées. Pour l'Ukraine, il s'agit de surcroît d'une région voisine.

3. La délégation ukrainienne votera en faveur des projets de résolution présentés, tout en regrettant qu'ils ne traitent pas le problème dans toute sa complexité. Il est à espérer que ces résolutions seront désormais plus nuancées.

4. M. AL-RASSI (Arabie saoudite) dénonce les mesures répressives israéliennes, notamment le recours aux unités secrètes, lesquelles désignent, en toute souveraineté, les "militants" à abattre. Ces pratiques n'ont toutefois pas entamé la volonté du peuple palestinien de réaliser ses droits, dont le droit à l'autodétermination.

5. Israël a, certes, pris récemment des mesures tendant à assouplir les restrictions imposées aux populations palestiniennes. A cet égard, l'Arabie saoudite ne peut que se féliciter de toute mesure allant dans ce sens. Elle tient néanmoins à souligner que cela ne change rien à l'occupation.

6. La communauté internationale est appelée à amener Israël à accepter l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève de 1949 aux territoires qu'il occupe. Et Israël a intérêt à ce faire, une telle mesure de confiance étant de nature à donner un élan au processus de paix en cours.

/...

7. M. SALIMI (Afghanistan) rappelle l'arsenal israélien de mesures répressives, en soulignant que l'implantation de colonies juives dans les territoires occupés est contraire aux instruments juridiques internationaux, dont la quatrième Convention de Genève de 1949, et constitue un obstacle au succès du processus de négociation.
8. L'Afghanistan condamne les attaques perpétrées contre les lieux saints de l'islam et du christianisme, agressions qui ont pour but l'annexion d'Al Qods.
9. L'Afghanistan se félicite des négociations en cours, en exprimant l'espoir qu'elles aboutiront à la réalisation des droits légitimes du peuple palestinien, notamment son droit à un Etat indépendant en Palestine.
10. M. KA (Sénégal) souligne la précarité de la vie des populations dans les territoires arabes occupés, en rappelant l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève à ces territoires, y compris Jérusalem. La délégation sénégalaise, tout en prenant note des nouvelles dispositions et des appels répétés pour la paix des autorités israéliennes, appelle ces dernières à améliorer les conditions de la vie quotidienne des habitants des territoires occupés afin de ne pas les pousser vers des actes de violence et de désespoir.
11. S'agissant du processus de négociation amorcé en octobre 1991, l'intervenant dit que cette volonté de négociation et de paix des parties doit se traduire dans les faits par l'application des instruments juridiques internationaux pertinents. En instaurant la confiance, en éliminant la violence, en créant un climat de confiance dans les camps et en améliorant les conditions de vie des populations, le Gouvernement israélien pourra créer les conditions favorables à l'aboutissement du processus des négociations. A cet égard, il est du devoir de la communauté internationale d'aider les parties à parvenir à un règlement politique d'ensemble de la question du Moyen-Orient dans une optique qui soit de nature à redresser les injustices économiques, politiques et morales dont le peuple arabe de Palestine a été victime depuis plus de 40 ans.
12. Le PRESIDENT dit que la Commission vient d'achever le débat général sur le point 74. Elle est saisie au titre de ce point des projets de résolution A/SPC/47/L.25 à L.31. L'Inde s'est jointe aux coauteurs des projets de résolution L.27, L.28 et L.29.
13. M. HUQ (Bangladesh) présente les projets de résolution A/SPC/47/L.25, L.29, L.30 et L.31 au nom de leurs auteurs. Selon lui, la question de la Palestine est une des plus grandes tragédies des temps modernes, et la position de son pays à cet égard est inchangée et résolue : le soutien du Bangladesh à la cause palestinienne est inébranlable. Il ressort du rapport du Comité spécial que les autorités israéliennes continuent de violer les droits de l'homme des Palestiniens et des autres Arabes vivant dans les territoires occupés par des mesures brutales de répression auxquelles

(M. Hug, Bangladesh)

n'échappent ni les femmes, ni les enfants, ni les vieillards et qui sont en violation flagrante des dispositions de la quatrième Convention de Genève et des différentes résolutions du Conseil de sécurité sur la question.

14. La délégation du Bangladesh espère que les négociations en cours conduiront à une solution juste et durable du problème et que le processus de paix tiendra compte des aspirations légitimes du peuple palestinien. Il ne sera pas possible, selon elle, de parvenir à une solution globale, juste et durable du conflit si Israël ne se retire pas de la Palestine, y compris Jérusalem, et des territoires occupés depuis 1967, conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité et à d'autres résolutions sur la question.

15. Comme les projets de résolution présentés à la Commission ne sont pas très différents de ceux qu'a adoptés l'Assemblée générale à sa session précédente, leurs auteurs espèrent qu'ils seront adoptés à une large majorité.

16. M. MORENO FERNANDEZ (Cuba) présente les projets de résolution A/SPC/47/L.26, L.27 et L.28 au nom de leurs auteurs. Il indique que ces résolutions reflètent la position des coauteurs sur les pratiques auxquelles ont recours les Israéliens contre le peuple palestinien et les autres habitants des territoires occupés et exprime l'espoir qu'elles bénéficieront du plus large appui.

17. M. SHERMAN (Etats-Unis d'Amérique) dit que les Etats-Unis s'intéressent de très près à la situation des droits de l'homme dans les territoires occupés et entretiennent un dialogue constant avec le Gouvernement israélien à ce sujet. Lorsqu'ils désapprouvent la politique israélienne, ils le font savoir au Gouvernement israélien et continueront à le faire.

18. Toutefois, le processus de paix qui s'est amorcé à Madrid en 1991 a profondément modifié la situation. Israël et les pays voisins participent actuellement dans d'autres instances à des négociations directes sur les questions qui font l'objet des résolutions. La rhétorique des années antérieures doit céder la place à une attitude plus propice à la réconciliation et au dialogue. Le libellé partial et incendiaire des projets de résolution, loin de contribuer à protéger les droits de l'homme des Palestiniens dans les territoires occupés et de promouvoir la recherche d'une paix juste et durable, ne sert qu'à accentuer les divergences entre les parties et à compliquer d'autant la conclusion d'un accord négocié.

19. Les Etats-Unis auraient préféré que la Commission diffère l'examen du projet de résolution A/SPC/47/L.25. S'il est vrai que son libellé n'est pas identique à celui de la résolution homologue de 1991, et que notamment il ne contient plus de référence aux "crimes de guerre" et à d'autres pratiques, non prouvées, dont Israël se serait rendu coupable, les Etats-Unis n'en demeurent pas moins opposés à sa teneur. Ils ne peuvent non plus appuyer une disposition priant instamment le Conseil de sécurité d'envisager des mesures

/...

(M. Sherman, Etats-Unis)

pour assurer "une protection internationale" au peuple palestinien des territoires occupés, demande peu réaliste et qui est sans rapport avec les problèmes fondamentaux.

20. La délégation des Etats-Unis affirme que la quatrième Convention de Genève s'applique aux territoires occupés par Israël depuis 1967. Elle demande par conséquent qu'il soit procédé à un vote séparé sur le paragraphe 1 du projet de résolution A/SPC/47/L.26, qu'elle appuie; elle s'abstiendra lors du vote sur le projet de résolution dans son ensemble parce que les invectives qu'il contient ne contribuent nullement à résoudre les problèmes qu'il prétend traiter.

21. L'implantation par Israël de nouvelles colonies de peuplement dans les territoires occupés constitue un obstacle à la paix. Les Etats-Unis s'abstiendront lors du vote sur le projet de résolution A/SPC/47/L.27 car le débat sur les aspects juridiques du problème détourne l'attention de la tâche réelle, qui est de promouvoir la paix grâce à des négociations directes.

22. Les Etats-Unis ne peuvent appuyer le projet de résolution A/SPC/47/L.28 car ce texte ne fait pas état des réels problèmes de sécurité qui se posent dans les territoires occupés. Par ailleurs les Etats-Unis continuent à s'opposer à la pratique de la détention administrative.

23. Tout en restant opposés à l'expulsion par Israël de résidents palestiniens des territoires occupés, les Etats-Unis s'abstiendront lors du vote sur le projet de résolution A/SPC/47/L.29 parce que son ton extrêmement polémique n'offre aucune solution pratique.

24. La délégation des Etats-Unis a toujours considéré que le Golan est un territoire syrien occupé et que, par conséquent, les dispositions de la quatrième Convention de Genève y sont applicables. Les Etats-Unis sont opposés à toute action unilatérale visant à modifier le statut des territoires occupés par Israël en 1967 car c'est un problème qui doit être résolu par voie de négociations conformément aux résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Les Etats-Unis s'abstiendront lors du vote sur le projet de résolution A/SPC/47/L.30 à cause du caractère partial et virulent de son libellé.

25. Les Etats-Unis sont résolument opposés au contenu du paragraphe 4 de la résolution A/SPC/47/L.30.

26. En dépit des vives préoccupations que lui inspire la situation de l'enseignement dans les territoires occupés, la délégation des Etats-Unis est opposée au projet de résolution A/SPC/47/L.31 car la condamnation en bloc des politiques et pratiques israéliennes est injustifiée et va à l'encontre du but recherché.

/...

(M. Sherman, Etats-Unis)

27. Enfin, les Etats-Unis sont opposés à la mention de Jérusalem dans des expressions telles que "le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, et les autres territoires occupés par Israël depuis 1967". Ces expressions, qui décrivent les territoires en termes démographiques et se limitent aux territoires occupés en 1967 ne sauraient préjuger de leur statut, qui ne peut être résolu que par voie de négociations. Les Etats-Unis sont convaincus que Jérusalem ne doit pas être divisé, mais son statut définitif doit être arrêté par voie de négociations.

28. M. PODTSEROE (Fédération de Russie) rappelle que la situation dans les territoires occupés est depuis longtemps un sujet de préoccupation pour l'ONU; les nouvelles mesures de normalisation ont toutefois quelque peu amélioré cet état de choses. Il faut espérer que les négociateurs et toutes les parties intéressées feront preuve d'une attitude constructive. Il appartient à l'ONU de créer une atmosphère propre à favoriser le succès des négociations; à cet égard, on peut se féliciter que le ton général des débats ait été un peu plus modéré à la présente session. La Fédération de Russie estime néanmoins que les résolutions de l'Assemblée générale ne devraient porter sur aucune des questions faisant actuellement l'objet de négociations. C'est pourquoi la Fédération de Russie s'abstiendra lors du vote sur tous les projets de résolution, sauf celui qui concerne l'applicabilité de la Convention de Genève aux territoires occupés.

29. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.25.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Gabon, Ghana, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël, Etats-Unis d'Amérique, Iles Marshall, Micronésie, Roumanie, Uruguay.

S'abstiennent : Argentine, Allemagne, Australie, Autriche, Bélarus, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Cameroun, Canada, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Danemark, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Jamaïque, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Mongolie, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Suède, Suriname, Tchécoslovaquie.

30. Par 74 voix contre 6, avec 43 abstentions, le projet de résolution A/SPC/47/L.25 est adopté.

31. Il est procédé à un vote enregistré séparé sur le paragraphe 1 du projet de résolution A/SPC/47/L.26.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Micronésie, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Paraguay, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël.

S'abstiennent : Néant.

/...

32. Par 123 voix contre une, le paragraphe 1 du projet de résolution A/SPC/47/L.26 est adopté.

33. Il est procédé à un vote enregistré sur l'ensemble du projet de résolution A/SPC/47/L.26.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël.

S'abstiennent : Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Micronésie, Paraguay.

34. Par 118 voix contre une, avec 5 abstentions, le projet de résolution A/SPC/47/L.26 est adopté.

35. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.27.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre,

Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël.

S'abstiennent : Micronésie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie.

36. Par 119 voix contre une, avec 3 abstentions, le projet de résolution A/SPC/47/L.27 est adopté.

37. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.28.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan,

/...

Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Micronésie, Fédération de Russie, Paraguay.

38. Par 118 voix contre 2, avec 3 abstentions, le projet de résolution A/SPC/47/L.28 est adopté.

39. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.29.

Votent pour : Afghanistan, Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

/...

Votent contre : Israël.

S'abstiennent : Micronésie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Paraguay.

40. Par 118 voix contre une, avec 4 abstentions, le projet de résolution A/SPC/47/L.29 est adopté.

41. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.30.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël.

S'abstiennent : Côte d'Ivoire, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Micronésie, Paraguay.

42. Par 116 voix contre une, avec 5 abstentions, le projet de résolution A/SPC/47/L.30 est adopté.

/...

43. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.31.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Canada, Côte d'Ivoire, Fédération de Russie, Micronésie, Paraguay.

44. Par 116 voix contre 2, avec 5 abstentions, le projet de résolution A/SPC/47/L.31 est adopté.

45. Le PRESIDENT invite les délégations qui souhaitent expliquer leur vote après le vote à prendre la parole.

46. M. FREUDENSCHUSS (Autriche) dit que l'Autriche, qui rejette les pratiques israéliennes dans le territoire occupé, a voté pour tous les projets de résolution sauf un. Elle s'est abstenue lors du vote sur le projet de résolution A/SPC/47/L.25 parce que, malgré certaines modifications par rapport au texte de 1991, son libellé contient encore certaines formulations qu'elle juge inacceptables.

(M. Freudenschuss, Autriche)

47. L'intervenant fait observer que la participation des représentants de la Yougoslavie aux travaux du Comité spécial, dont la Commission vient de renouveler le mandat, serait en contravention avec les dispositions de la résolution 777 (1992) du Conseil de sécurité et de la résolution 47/1 de l'Assemblée générale.

48. Mme HYLAND (Royaume-Uni), s'exprimant au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, dit que la Communauté aurait préféré que la résolution A/SPC/47/L.25 ne soit pas mise aux voix parce que, malgré certaines améliorations par rapport à celle de 1991, elle contient encore certaines expressions polémiques qui ne sauraient faciliter le processus de paix.

49. Mme BIRD (Australie) dit que sa délégation a voté pour toutes les résolutions sauf une (A/SPC/46/L.25), mais qu'elle se serait abstenue s'il y avait eu un vote séparé sur le paragraphe 1 des résolutions A/SPC/47/L.29 et L.30 qui se réfèrent à des résolutions antérieures que l'Australie n'avait pas appuyées.

50. L'Australie a voté pour le projet de résolution A/SPC/47/L.31, mais n'en demeure pas moins préoccupée par la fermeture d'écoles et d'universités que continue d'imposer les autorités israéliennes.

51. Par ailleurs, la délégation australienne tient à préciser que les termes désignant les territoires occupés dans les résolutions qui viennent d'être adoptées ainsi que dans d'autres résolutions examinées au titre d'un point quelconque de l'ordre du jour ne se réfèrent qu'aux territoires occupés par Israël depuis 1967.

52. La délégation australienne suggère que les résolutions relatives au point 74 de l'ordre du jour pourraient être refondues en 1993 de façon à réduire les répétitions et les doubles emplois et à veiller à ce qu'elles tiennent compte de l'évolution de la situation.

53. M. TAYLOR (Canada) dit que, malgré toute l'importance que sa délégation attache aux obligations découlant pour les parties de la quatrième Convention de Genève, elle aurait préféré que l'examen de la résolution "A" (A/SPC/47/L.25) soit différé en raison du processus de paix amorcé et de la nécessité de le favoriser par un climat serein et constructif. Il est vrai qu'un effort a été fait pour rendre le libellé de cette résolution moins polémique que celui des résolutions homologues des années précédentes, mais il reste encore par endroits tendancieux, voire violent et préjuge les motifs et responsabilités des actes attribués au Gouvernement israélien.

54. De même, la délégation canadienne estime que le libellé de la résolution A/SPC/47/L.31 ne tient pas compte de l'amélioration de la situation de l'enseignement dans les territoires occupés; c'est pourquoi le Canada s'est de nouveau abstenu sur cette résolution.

/...

(M. Taylor, Canada)

55. D'une façon générale, le ton de ces résolutions ne tient pas pleinement compte des progrès des derniers mois. Les polémiques et récriminations devraient céder la place à un climat plus favorable à l'avancement du processus de paix.

56. M. LOFTI (République islamique d'Iran) déclare qu'étant donné l'importance que son pays attache à l'amélioration du sort du peuple palestinien, sa délégation a voté pour tous les projets de résolution. Elle formule néanmoins des réserves au sujet de toute expression impliquant une reconnaissance implicite ou explicite de l'entité sioniste.

57. M. GUVEN (Turquie) dit que sa délégation a voté pour tous les projets de résolution. Il souligne que l'ONU a une responsabilité collective à l'égard des réfugiés palestiniens et que le HCR est le principal instrument à sa disposition pour soulager les souffrances du peuple palestinien. La délégation turque estime que le Gouvernement israélien devrait reconnaître l'applicabilité de la quatrième Convention de Genève aux territoires occupés et mettre fin à toute pratique contrevenant à cette convention.

58. L'intervenant estime que la question des pratiques israéliennes dans les territoires occupés devra être examinée dans le contexte général du problème du Proche-Orient et en particulier compte tenu des réalités du processus de paix engagé l'an dernier à Madrid qui, même s'il n'a pas amené une amélioration sensible de la vie quotidienne des Palestiniens des territoires occupés, donne l'espoir que les parties en présence ne sont plus ancrées sur des positions inébranlables. La Turquie s'est félicitée des mesures prises récemment par les autorités israéliennes pour restaurer la confiance dans la région. La délégation turque regrette que les textes des projets de résolution ne tiennent pas compte des progrès récents.

59. M. WIDE (Suède) dit que sa délégation a voté pour six des sept projets de résolution. Elle appuie quant au fond la majeure partie du projet de résolution A/SPC/47/L.25, parce qu'elle est vivement préoccupée par certaines pratiques israéliennes qui y sont décrites. Elle s'est, toutefois, abstenue lors du vote malgré les améliorations apportées par rapport au texte de 1991. Certaines affirmations ne sont pas justifiées et la demande formulée au paragraphe 10 ne ressort pas du mandat dévolu à l'Assemblée générale.

60. La délégation suédoise a voté pour le projet de résolution A/SPC/47/L.30, mais demeure opposée à la résolution ES-9/1 mentionnée dans le préambule.

61. Mme RAVN (Norvège) dit que sa délégation a voté pour tous les projets de résolution présentés au titre du point 74, à l'exception du projet de résolution A/SPC/47/L.25. En effet, le nouveau Gouvernement israélien se montre plus conciliant à l'égard de la population palestinienne et a pris des mesures encourageantes, telles que le gel de la construction de colonies de

/...

(Mme Ravn, Norvège)

peuplement dans les territoires occupés et a une attitude positive lors des négociations de la Conférence internationale de la paix sur le Moyen-Orient. La Norvège prie à nouveau Israël d'appliquer la quatrième Convention de Genève aux territoires occupés.

62. M. ALVAREZ (Uruguay) dit que sa délégation est très préoccupée par la situation décrite dans le projet de résolution A/SPC/47/L.25. Tout en reconnaissant que les auteurs du projet se sont efforcés d'en améliorer le texte par rapport à celui de l'année précédente, elle le juge néanmoins trop polémique pour être acceptable.

POINT 73 DE L'ORDRE DU JOUR : OFFICE DE SECOURS ET DE TRAVAUX DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIES DE PALESTINE DANS LE PROCHE-ORIENT (suite) (A/SPC/47/L.14 à L.24)

63. M. SHERMAN (Etats-Unis d'Amérique), présentant le projet de résolution A/SPC/47/L.14, déclare que les Etats-Unis continuent de soutenir les travaux de l'Office, dont il loue les efforts visant à répondre aux besoins d'urgence des réfugiés, qu'il s'agisse des personnes déplacées à la suite du conflit dans le Golfe, des réfugiés qui sont touchés par la violence au Liban ou encore de ceux qui vivent dans les territoires occupés. Les Etats-Unis lancent un appel aux pays en général et à ceux de la région en particulier pour qu'ils versent de généreuses contributions à l'Office. Les Etats-Unis sont favorables à la recherche d'une paix globale juste et durable et appuient à cette fin les négociations bilatérales directes menées par Israël, les pays arabes et les Palestiniens sur la base des résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité.

64. Mme MINDERHOUD (Pays-Bas) présente le projet de résolution A/SPC/47/L.15 au nom de ses 23 auteurs et exprime l'espoir qu'il sera adopté comme les années passées sans qu'il soit procédé à un vote.

65. M. WIDE (Suède) présente le projet de résolution A/SPC/47/L.16 et exprime l'espoir qu'il sera adopté par consensus.

66. M. ZIAUDDIN (Bangladesh) présentant les projets de résolution A/SPC/47/L.17, L.20, L.21 et L.23 rappelle que l'Office a été créé à titre temporaire et qu'il sera possible de mettre un terme à son mandat en trouvant une solution juste et durable au problème de la Palestine. Le Bangladesh espère que le processus de paix en cours au Moyen-Orient aboutira à une solution satisfaisante.

67. M. MURTAZA (Pakistan) présente les projets de résolution A/SPC/47/L.18, L.19, L.22 et L.24. Le Pakistan suit avec grand intérêt les négociations en cours sur la paix au Moyen-Orient et considère qu'une solution durable doit s'appuyer sur les résolutions 242 (1967) et 338 (1973) du Conseil de sécurité. Le Pakistan est préoccupé par le rapport du Commissaire général de l'Office, notamment par les problèmes rencontrés par le personnel de l'Office

/...

(M. Murtaza, Pakistan)

dans l'accomplissement de leur tâche. Seule la présence de l'Office permet au peuple de Palestine de bénéficier de services dans les domaines de l'enseignement, de la santé et des secours.

68. Le PRESIDENT invite les délégations qui souhaitent expliquer leur vote avant le vote à prendre la parole.

69. M. SHERMAN (Etats-Unis d'Amérique) appuie le projet de résolution A/SPC/47/L.14 dont les Etats-Unis sont l'auteur et réaffirme son soutien à l'UNRWA. Les Etats-Unis sont heureux de s'associer au consensus sur les projets de résolution A/SPC/47/L.15 et A/SPC/47/L.16. Ils appuient aussi le projet de résolution A/SPC/47/L.17 mais émettent des réserves concernant le paragraphe 5 du dispositif car ils sont opposés à la création de l'Université d'Al Qods.

70. Les Etats-Unis voteront contre les projets de résolution A/SPC/47/L.18 à L.24 car ces textes sont hautement politisés, critiquent le traitement qu'Israël réserve aux réfugiés et contiennent des propositions qui ne sont pas financièrement réalistes; ces projets ne contribuent donc pas à la réalisation des objectifs de l'UNRWA et n'ont pour effet que d'exacerber les tensions. Ainsi, le projet de résolution L.18 ne mentionne nullement les négociations menées par les parties au conflit en vue d'aboutir à une paix globale et durable. En outre, s'agissant de la délivrance de cartes d'identité aux réfugiés palestiniens, les Etats-Unis considèrent que seul le Commissaire général est habilité à gérer les programmes de l'Office. Les Etats-Unis sont opposés aux mesures prises par Israël qui sont incompatibles avec le droit international, comme la destruction d'habitations dans les territoires occupés. Ils ne sont, toutefois, pas opposés en principe à la réinstallation volontaire de réfugiés.

71. Les Etats-Unis sont opposés au projet de résolution A/SPC/47/L.19 parce que le Commissaire général a décidé d'interrompre la distribution de rations aux réfugiés et qu'il est le seul à devoir prendre des décisions concernant la gestion des programmes de l'Office.

72. Le projet de résolution A/SPC/47/L.20 est inacceptable parce qu'il ne mentionne pas les négociations directes en cours entre les parties concernées.

73. La délégation des Etats-Unis est opposée au projet de résolution A/SPC/47/L.21 qui ne replace pas la question de la compensation des réfugiés dans le cadre d'un règlement négocié.

74. Elle n'appuie pas non plus le projet de résolution A/SPC/46/L.22 en raison de son libellé partial et virulent.

75. La délégation des Etats-Unis est opposée aussi au projet de résolution A/SPC/47/L.23 qui est peu réaliste et n'offre aucune solution pratique du problème et elle considère qu'il serait inapproprié que l'Assemblée générale prenne une décision au sujet de l'Université d'Al Qods.

/...

(M. Sherman, Etats-Unis)

76. Enfin, les Etats-Unis sont opposés au projet de résolution A/SPC/47/L.24. En effet, fort préoccupés par la fermeture d'écoles et par les perturbations des activités de l'Office, ils continuent de traiter de ces questions avec Israël, ce qui a déjà permis de réaliser des progrès que ne mentionne pas le projet de résolution.

77. M. PODTSEROB (Fédération de Russie) rend hommage au personnel de l'Office et souligne l'importance de l'assistance humanitaire qu'il dispense. Le représentant de la Fédération de Russie fait cependant observer qu'il faut trouver une véritable solution au problème palestinien dans le cadre du processus de paix en cours. Plus que jamais, les parties à ces négociations doivent faire preuve d'un esprit positif et constructif et rejeter toutes mesures susceptibles d'entraver les négociations, car il est important de créer un climat propice au règlement de la question. Pour ces raisons, il n'est pas souhaitable d'adopter des projets de résolution sur des questions qui sont examinées dans le cadre des négociations. La délégation de la Fédération de Russie s'abstiendra donc lors du vote sur les projets de résolution A/SPC/47/L.20, L.21, L.22 et L.23. Elle est toutefois convaincue que l'Office doit poursuivre son action et appuie donc les autres projets de résolution présentés au titre du point 73 de l'ordre du jour.

78. Le PRESIDENT, avant d'inviter la Commission à voter, donne les précisions suivantes. En ce qui concerne les incidences financières sur le budget-programme du projet de résolution A/SPC/47/L.15 relatif au Groupe de travail chargé d'étudier le financement de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, la Division de la planification des programmes et du budget a indiqué que si l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution, le Secrétaire général sera prié d'assurer les services nécessaires au groupe de travail. Conformément aux activités prévues dans le sous-programme 1 (Activités du Conseil de sécurité et des commissions politiques) du chapitre 3 (Affaires politiques et affaires du Conseil de sécurité) du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1992-1993 (A/46/6/Rev.1), la fourniture de services fonctionnels pour le groupe de travail est déjà prévue. En ce qui concerne les besoins en services de conférence, on assume que le groupe de travail tiendrait 10 séances à New York en 1993, mais que ces services seraient assurés en fonction des disponibilités dans le cadre des besoins ordinaires du Bureau des services de conférence. Le projet de résolution n'entraîne donc aucune dépense supplémentaire.

79. En ce qui concerne le projet de résolution A/SPC/47/L.18 relatif aux réfugiés de Palestine se trouvant dans le territoire palestinien occupé par Israël depuis 1967, la Division de la planification des programmes et du budget a précisé que dans son rapport sur la question (A/47/489), le Secrétaire général a indiqué qu'il n'était pas en mesure de faire droit à la demande qui lui était adressée au paragraphe 3 de la résolution 46/46 E de l'Assemblée générale tendant à recommencer à délivrer des cartes d'identité à tous les réfugiés de Palestine et leurs descendants. Il était indiqué,

/...

(Le Président)

en outre, dans ce rapport que le Commissaire général n'avait pas les moyens de délivrer de véritables pièces d'identité. Le Secrétaire général regrette de n'être pas en mesure de faire droit à la même demande qui lui est adressée au paragraphe 3 du projet de résolution A/SPC/47/L.18. Au cas où l'Assemblée générale adopterait ce projet, le Secrétaire général continuerait, toutefois, à étudier la situation en vue de déterminer s'il est possible de faire droit à la demande susmentionnée.

80. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.14.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Israël.

81. Par 122 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution A/SPC/47/L.14 est adopté.

82. Le projet de résolution A/SPC/47/L.15 est adopté sans avoir été mis aux voix.

/...

83. Le projet de résolution A/SPC/47/L.16 est adopté sans avoir été mis aux voix.

84. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.17.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Néant.

S'abstiennent : Israël.

85. Par 122 voix contre zéro, avec une abstention, le projet de résolution A/SPC/47/L.17 est adopté.

86. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.18.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre,

/...

Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Néant.

87. Par 119 voix contre 2, le projet de résolution A/SPC/47/L.18 est adopté.

88. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.19.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Congo, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Fédération de Russie, Gabon, Ghana, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

/...

Votent contre : Australie, Allemagne, Belgique, Canada, Danemark, Estonie, Etats-Unis d'Amérique, Finlande, France, Hongrie, Irlande, Islande, Israël, Italie, Japon, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède.

S'abstiennent : Argentine, Autriche, Bolivie, Bulgarie, Espagne, Fidji, Grèce, Iles Marshall, Liechtenstein, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pologne, République de Moldova, Roumanie, Tchécoslovaquie.

89. Par 86 voix contre 22, avec 14 abstentions, le projet de résolution A/SPC/47/L.19 est adopté.

90. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.20.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Argentine, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Canada, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Hongrie, Iles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie.

/...

91. Par 87 voix contre 2, avec 32 abstentions, le projet de résolution A/SPC/47/L.20 est adopté.

92. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.21.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Arabie saoudite, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Bénin, Bhoutan, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suriname, Swaziland, Thaïlande, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Argentine, Allemagne, Australie, Autriche, Belgique, Bolivie, Bulgarie, Canada, Danemark, Estonie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Hongrie, Iles Marshall, Irlande, Islande, Italie, Japon, Liechtenstein, Luxembourg, Norvège, Nouvelle-Zélande, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Moldova, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Suède, Tchécoslovaquie, Togo.

93. Par 85 voix contre 2, avec 34 abstentions, le projet de résolution A/SPC/47/L.21 est adopté.

94. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.22.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark,

/...

Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Israël, Etats-Unis d'Amérique.

S'abstiennent : Fédération de Russie.

95. Par 119 voix contre 2, avec une abstention, le projet de résolution A/SPC/47/L.22 est adopté.

96. Le PRESIDENT, se référant aux incidences financières du projet de résolution A/SPC/47/L.23 relatif à l'Université de Jérusalem "Al Qods" pour les réfugiés de Palestine, dit que la Division de la planification des programmes et du budget lui a fait savoir qu'au cas où l'Assemblée générale adopterait ce projet de résolution, le Secrétaire général continue d'estimer que, pour donner suite aux dispositions du paragraphe 2, il faudrait mener à son terme l'étude de faisabilité entreprise en application des précédentes résolutions de l'Assemblée sur la question (voir le document A/47/601). Comme cela ne semble pas possible actuellement, le Secrétaire général n'est donc pas en mesure d'établir un état des incidences financières. Si la situation se modifiait en 1993, des dispositions pourraient être prises au titre des procédures pour dépenses imprévues et extraordinaires. Des propositions et un état estimatif des dépenses seraient alors présentés à l'Assemblée générale à sa quarante-huitième session avec le rapport demandé au paragraphe 4 du projet de résolution.

97. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.23.

/...

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Singapour, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Fédération de Russie.

98. Par 119 voix contre 2, avec une abstention, le projet de résolution A/SPC/47/L.23 est adopté.

99. Il est procédé à un vote enregistré sur le projet de résolution A/SPC/47/L.24.

Votent pour : Afghanistan, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Bélarus, Belgique, Bénin, Bhoutan, Bolivie, Botswana, Brésil, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Cuba, Danemark, Djibouti, Egypte, Emirats arabes unis, Equateur, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Iles Marshall, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya

/...

arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kenya, Koweït, Lesotho, Liban, Liechtenstein, Luxembourg, Madagascar, Malaisie, Malawi, Maldives, Mali, Maroc, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Niger, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République de Moldova, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Rwanda, Samoa, Sénégal, Sri Lanka, Suède, Suriname, Swaziland, Tchécoslovaquie, Thaïlande, Togo, Trinité-et-Tobago, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela, Viet Nam, Yémen, Zambie, Zimbabwe.

Votent contre : Etats-Unis d'Amérique, Israël.

S'abstiennent : Néant.

100. Par 119 voix contre 2, le projet de résolution A/SPC/47/L.24 est adopté.

101. M. MANSOUR (Israël) dit qu'en s'abstenant sur le projet de résolution A/SPC/47/L.14, la délégation israélienne a exprimé son opposition systématique au paragraphe 11 de la résolution 194 (III) de l'Assemblée générale en date du 11 décembre 1948 et au paragraphe 2 de la résolution 513 (VI) de l'Assemblée générale en date du 26 janvier 1952. Le Groupe de travail sur les questions de réfugiés a tenu récemment une nouvelle session à Ottawa avec la participation d'une quarantaine de pays et de l'ONU. Les résolutions partiales des organes de l'ONU n'ont contribué en aucune manière à régler le problème des réfugiés. C'est dans le cadre des entretiens bilatéraux et multilatéraux auxquels Israël procède actuellement avec ses voisins arabes que la question des réfugiés arabes et juifs sera négociée et, espère-t-on, réglée. L'abstention de la délégation israélienne sur le projet de résolution A/SPC.47/L.14 n'a pas d'incidence sur les travaux et la prorogation du mandat de l'UNRWA. Comme l'a indiqué la délégation israélienne à la Commission politique spéciale lors de précédentes sessions, ainsi qu'au cours du débat sur la question, le Gouvernement israélien continuera de coopérer avec l'UNRWA afin de lui permettre de s'acquitter de son importante tâche humanitaire.

102. Mme HYLAND (Royaume-Uni), s'exprimant au nom des 12 Etats membres de la Communauté européenne, souligne que le vote négatif et les abstentions de ces Etats sur certains projets de résolution ne signifient pas que l'UNRWA ne continuera pas à bénéficier de leur appui. Ces Etats s'inquiètent également de la situation financière de l'Office et appuient, pour des raisons humanitaires, le développement des différents services fournis aux réfugiés de Palestine. Certaines demandes adressées au Commissaire général leur paraissent, toutefois, irréalistes.

/...

103. Mme BIRD (Australie), rappelant que certaines des questions concernant les réfugiés palestiniens traitées dans les projets de résolution qui viennent d'être adoptés sont actuellement examinées par le Groupe de travail multilatéral sur les réfugiés relevant des négociations en cours actuellement, dit que ces textes ne doivent pas préjuger l'issue desdites négociations.

104. S'agissant du projet de résolution A/SPC/47/L.24, la délégation australienne, tout en déplorant certaines pratiques israéliennes touchant les établissements d'enseignement fastidieuses et les installations de l'UNRWA, se félicite de la réouverture de toutes les universités dans les territoires occupés.

105. M. LOFTI (République islamique d'Iran) dit que sa délégation a voté pour les les projets de résolution A/SPC/47/L/14 à L.24 en raison de l'attachement de l'Iran à la cause des Palestiniens. Il réitère néanmoins ses réserves bien connues touchant le libellé de certaines dispositions desdits projets qui reconnaissent explicitement ou implicitement l'entité sioniste.

106. M. FUENTES-IBAGNEZ (Bolivie) dit que sa délégation n'a pas appuyé certains projets de résolution du fait que leur libellé correspond à la ligne dure adoptée ces dernières années. Tout en étant vivement préoccupée par les sacrifices consentis par les Palestiniens, la délégation bolivienne juge encourageants les progrès accomplis ainsi que les propos tenus par le Premier Ministre israélien, M. Rabin, lors d'un entretien récent retransmis par une chaîne de télévision française. Il importe de faire preuve de modération en attendant l'issue des négociations engagées.

107. M. MANSOUR (Observateur de la Palestine) remercie tous les pays qui ont voté pour les projets de résolution venant d'être adoptés. Cet appui massif traduit le soutien dont jouit le peuple palestinien dans sa lutte. L'application des dispositions de ces projets de résolution devrait permettre d'améliorer son sort.

108. M. VALDEZ (Paraguay) s'est, par erreur, abstenu lors du vote sur les projets de résolution A/SPC/47/L.28, L.29, L.30 et L.31, alors qu'il souhaitait ne pas participer au vote.

109. Le PRESIDENT, notant que la Commission vient d'achever l'examen du point 73, dit que la Conférence d'annonce de contributions pour l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient aura lieu le mercredi 2 décembre 1992 à 10 heures dans la salle du Conseil de tutelle.

CLOTURE DES TRAVAUX

110. Après un échange de félicitations et de remerciements auquel prennent part le Président, M. DHALLADOO (Maurice), au nom du Groupe des Etats d'Afrique, M. AL SUWAIDI (Emirats arabes unis), au nom du Groupe des Etats d'Asie, M. ALI YEV (Azerbaïdjan), au nom du Groupe des Etats d'Europe orientale, M. BIVERO (Venezuela), au nom du Groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes, et M. URTASUN (Espagne), au nom du Groupe des Etats d'Europe occidentale et autres Etats, le PRESIDENT déclare que la Commission politique spéciale a achevé ses travaux pour la quarante-septième session de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 18 h 25.